

NOTICE D'INFORMATION

TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

INSCRIPTIONS en ligne jusqu'au 30 juin 2022

1. RENSEIGNEMENTS CANDIDAT

A remplir par le candidat

NOM (jeune fille) :

NOM D'USAGE :

PRENOM(S) :

ADRESSE :

CP :

VILLE :

TELEPHONE :

EMAIL :

NE(E) LE :

A :

NATIONALITE :

N° SECURITE SOCIALE :

N° ID Pole Emploi (si demandeur) :

FINANCEMENT DE LA FORMATION :

REGION EMPLOYEUR POLE EMPLOI AUTRE (précisez) :

DEMANDE DE TIERS TEMPS : OUI NON

J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements mentionnés dans ce dossier et avoir pris connaissance des modalités d'inscriptions.

A

LE :/...../...../

Signature :

3. PIECES A FOURNIR

Assurez-vous en cochant les cases ci-dessous que votre dossier est complet

La fiche de renseignements jointe	<input type="checkbox"/>
1 copie de la carte d'identité recto verso ou titre de séjour	<input type="checkbox"/>
1 lettre de motivation argumentée	<input type="checkbox"/>
1 curriculum vitae détaillé	<input type="checkbox"/>
1 photo d'identité récente	<input type="checkbox"/>
La demande de dispense de l'écrit (si concerné(e)) + copie diplôme donnant lieu à la dispense	<input type="checkbox"/>
La copie de votre dernier diplôme	<input type="checkbox"/>

→ INFOS TARIFS :

- **Frais de scolarité : 100 €/ an**
- **Cout de formation CIF/CPF : 6 942 €/an + 94 € de frais de dossiers.**

DEMANDE DE DISPENSE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

À remplir par le candidat (si concerné)

Je soussigné(e)

certifie être titulaire du diplôme

et demande une dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité pour la formation de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale.

Fait à, le

Signature

DISPENSE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ :

Les candidat(e)s justifiant d'un diplôme délivré par l'État ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre de l'enseignement scolaire, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à un baccalauréat ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV peuvent demander cette dispense.

La décision de demander une dispense ou non lors du dépôt de dossier d'inscription est à la seule appréciation du candidat, qui ne pourra revenir ultérieurement sur son choix.

Vous pouvez vérifier si votre diplôme ou titre vous dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité en consultant le site www.cncp.gouv.fr